



**Convention relative
aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/SP/24/Add.6
12 février 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉUNION DES ÉTATS PARTIES
Septième réunion
New York, 16 février 1999
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

ÉLECTION, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 43 DE LA CONVENTION
RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT, DE CINQ MEMBRES DU COMITÉ
DES DROITS DE L'ENFANT EN REMPLACEMENT DE CEUX DONT LE
MANDAT VIENT À EXPIRATION LE 28 FÉVRIER 1999

Note du Secrétaire général

Additif

Le Secrétaire général tient à informer tous les États Parties à la Convention relative aux droits de l'enfant qu'il a reçu une note verbale de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, en date du 12 février 1999, dans laquelle le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne indique qu'il a décidé de retirer la candidature de M. Abdussalam Bashir Duweby à l'élection de cinq membres du Comité des droits de l'enfant en remplacement de ceux dont le mandat vient à expiration le 28 février 1999.
